

SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
L'USINE DU FRANÇOIS

Au Capital de 1.200.000 francs

**RAPPORT**

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 25 Novembre 1940

Sur les Comptes de l'exercice clos le <sup>30 Novembre</sup>~~31 Octobre~~ 1939

Par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

IMPRIMERIE DU COMMERCE

19, Rue Général Galliéni, 19

Fort-de-France

1940





2033/043

SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
L'USINE DU FRANÇOIS

Au Capital de 1.200.000 francs

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 25 Novembre 1940

Sur les Comptes de l'exercice clos le <sup>30 Novembre</sup>~~31 Octobre~~ 1939

Par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

Messieurs,

La situation actuelle me fait vous présenter les comptes de l'exercice 1938-1939 bien plus tard que d'habitude. Les difficultés que nous avons eues et que nous avons encore en sont la cause.

Si nous avons pu réaliser la plupart de nos produits de la récolte 1938-1939, il n'en est pas de même de la récolte 1939-1940. Le solde des sucres de cette campagne a été embarqué le 4 Novembre; de plus, par une lettre du 11 Octobre, la Banque de la Martinique nous faisait savoir qu'elle avait encaissé la somme de Fcs : 500.000.00 sur notre envoi de 6.507 sacs de sucre par Sèvre qui avait chargé le 20 Mai. Elle poursuit : «Par ailleurs, les autorités occupantes considérant comme prise de guerre les marchandises entreposées à Bordeaux, notre représentant doit faire appel à l'assurance contre les risques de guerre terrestre, pour le remboursement du préjudice causé».

Sur cet envoi, nous avons payé au départ :  
pour fret.....Fcs 336.950.15 et pour droits de sortie.....Fcs 241 774.37

Le montant de l'encaissement ne couvre même pas les dépenses faites à la Colonie pour cet envoi.

Seulement 34.754 litres de rhum de la campagne ont pu être embarqués et 47.077 litres de la campagne 38-39 vendus à l'Etat n'ont pu être livrés.



Notre situation de trésorerie s'est trouvée plus que gênée de ce fait.

La Banque de la Martinique a considéré qu'elle ne pouvait nous faire des avances pour nos salaires avec les seules garanties de nos produits et de l'usine, et j'ai pu obtenir de notre commissionnaire chargé de vendre nos sucres une garantie supplémentaire de deux millions pour assurer les salaires de l'usine et mener à bien les travaux de préparation de la prochaine campagne.

Les conditions favorables dans lesquelles avait commencé la campagne 38-39 m'avaient amené à réaliser d'importantes modifications de notre matériel.

C'est ainsi que j'ai commandé une chaudière Babcock et Wilcox de 750 m2 qui avec celle existante remplacera entièrement notre ancienne chaufferie à tubes de fumée qui était en très mauvais état, ne répondait pas à nos besoins, nous obligeait à d'importantes dépenses de combustible et coûtait très cher comme entretien. Elle est entièrement montée maintenant et fonctionnera pour la prochaine campagne.

L'électrification d'une partie de l'usine et des pompes a pu être menée à bien. Cette modification entraînera des économies d'huiles de graissage, d'entretien de machines et de tuyauteries.

Ces modifications ont pu heureusement se terminer avant que nous soyons coupés de communications avec la France et à des prix que, vu la situation actuelle, nous considérons comme très satisfaisants.

Les comptes de l'exercice se soldent pour la manipulation des cannes du centre du François, par une balance créditrice de Fcs... 2.072.949.95

Sur demande de l'Administration je lui avais proposé la répartition suivante :

1.) Prélèvement de 5 fcs par tonne de cannes pour l'amortissement du matériel.. .. .	249.826.85
	<u>1.823.123.10</u>
2.) Tantième de l'Administrateur.....	182.312.31
	<u>1.640.810.79</u>
3.) Pour porter le prix de la tonne de cannes contingentée à 171 fcs. ou 1.425 fcs. la barrique de sucre..... 1.079.384.97 et celui de la tonne de cannes hors contingent à 150 fcs ou 1.250 fcs la barrique.....	74.646.90
	<u>1.154.031.87</u>
	486.778.02
4.) Nouveau prélèvement pour l'amortissement du matériel...	250.000.00
	<u>236.778.92</u>

Somme qui serait mise en distribution aux actionnaires.

Cet amortissement de Fcs 500.000.00 est imposé par les dépenses qui ont dû être faites pour le renouvellement de notre matériel et qui s'élèvent à plus de deux millions. Ainsi l'extinction s'en ferait sur plusieurs années.

Le prix moyen de production des cannes étant de 120 fcs par tonne, c'était donc un bénéfice d'environ Fcs : 2.315.999.07 qui allait à l'ensemble de la culture.

Aucun compte n'a été tenu de notre proposition, et sans que l'Administration ait fourni aucune explication de sa décision, ni ouvert aucune discussion, un arrêté du 9 Juillet 1940 fixait à 176 fcs le prix des cannes contingentées et à 153 fcs le prix des cannes excédentaires, avec paiement immédiat des quantités allant jusqu'à 45.000k par fournisseur, et du solde le 8 Octobre 1940.



En appliquant les prix fixés par l'Administration pour le règlement des cannes, nous obtenons les résultats suivants :

Solde disponible après déduction du premier amortissement du matériel et du tantième de l'Administrateur.....	1.640.810.79
Pour porter le prix des cannes contingentées à 176 fcs et celui des cannes excédentaires à 153 fcs.....	1.381.633 57
Solde.....	259.177.22
Nouveau prélèvement pour l'amortissement du matériel.....	250.000.00
	<u>9.177.22</u>

D'autre part, j'avais attiré l'attention de l'Administration sur l'impossibilité où nous nous trouvions de faire face à aucun règlement complémentaire de la campagne 1938-1939, le paiement qui avait été fait des cannes fournies en 1939-1940 sans contre-partie de réalisation de produits ne nous laissant aucune disponibilité.

J'ai considéré que l'arrêté du Gouverneur était en opposition avec l'article 2 de la Loi du 19 Février 1935 qui dit notamment :

« Chaque année, au début de la campagne sucrière, le Gouverneur de chacune de ces Colonies réunira la Commission Consultative du Travail et de l'Agriculture en vue de fixer les conditions de règlement de la canne à sucre, de manière à assurer aux planteurs et aux usiniers une équitable rémunération ».

la part faite aux actionnaires ne correspondant pas à l'esprit de cette Loi. Et j'ai attaqué l'Arrêté en annulation devant le Tribunal du Contentieux. Aucune décision n'a encore été prise.

Notre Société a été appelée au Tribunal Civil pour exécution de cet Arrêté par Mr Isidore Calonne propriétaire de l'Habitation Cotonnerie.

C'est dans ces conditions que je suis amené à vous proposer les conclusions suivantes pour les résultats de l'exercice.

Balance du compte Profits et Pertes.....	2.072.949.95
Prélèvement pour amortissement du matériel.....	500.000.00
	<u>1.572.949.95</u>
Tantième de l'Administrateur.....	157.294.99
Solde.....	<u>1.415.654.96</u>

que je vous demande de reporter à nouveau, d'une part, parce que notre situation financière actuelle ne nous permet pas d'en disposer, d'autre part, attendant décision de justice.

Nous avons par ailleurs reçu de l'Usine du Simon et de l'Habitation Acajou comme bénéfice pour la manipulation de leurs cannes : 271.105.65

que je vous propose de répartir comme suit :	
Prélèvement pour amortissement du matériel.....	450.000.00
	<u>121.105.65</u>
Tantième de l'Administrateur.....	42.440.56
Solde.....	<u>108.995.09</u>
plus revenu de nos actions .....	48.630.00
soit : .....	<u>127.625.09</u>

que je vous demande de reporter à nouveau.

L'Administrateur,  
Léon HAYOT.



# COMPTE DE FABRICATION

## RECETTES

Nous avons obtenu de notre fabrication :

46.609 sacs de sucre qui ont été réalisés comme suit:		
45.045	sacs en France.....	12.985.715.20
1.564	sacs sur place .....	414.592.50
<u>46 609</u>		<u>13.400.307.70</u>
et 1 343.000 litres de mélasse, dont :		
1.212.618 litres ont été transformés en rhum		
382	« vendus sur place... ..	573.00
130.000	« à réaliser, estimés.....	130.000.00
<u>1.343 000</u>		<u>130.573.00</u>
		<u>13.530.880.70</u>

## DÉPENSES

L'Usine a manipulé une quantité de ... ..	61.548.405 k	de cannes,
dont 1° livré par l'Usine du Simon et réglé en sucre et rhum en vertu d'un contrat.....	11.063.035 k	
2° livré par l'h <sup>m</sup> Acajou sur les mêmes bases.....	520.000 k	11.583.035 k
et elle a acheté de ses fournisseurs habituels...	49.965.370 k	comprenant :
Cannes contin. (moyenne 33-34-35)	38.906.570 k	
» hors contingent.....	11.058.800 k	
	<u>49 965 370 k</u>	
Ces 49.965.370 k de cannes ont été réglées suivant la formule administrative, soit en moyenne à 143 fcs.2576 la tonne.....	7 157.919.15	
Droits de sortie sur les sucres.....	<u>2.171.313.24</u>	9.329.232.39

## DÉPENSES DIVERSES

Assurance du personnel.....	85.825.35	
» c/ cyclone.....	34.617.35	
» c/ incendie.. ..	9.432.80	
Allocat. familiales & congés payés.	125.334.20	
Frais généraux.....	380.824.65	
Patente et Impositions .....	36.503.90	
Assistance.....	34.292.50	
Électricité .. ..	69.438.87	
Réparations et Entretien.....	1.481.106.62	
Manutentions diverses.....	48.202.56	
Entretien du canal.....	105.969 11	
» des voies ferrées.....	315.528.58	
Transport des cannes.....	380.575.96	
Main d'œuvre de la sucrerie.....	614.017.96	
Cuiseurs anglais .....	56.587.10	
Laboratoire ... ..	9.122.75	
Logement des sucres.....	562.119.10	
Embarquement des sucres.....	81.590.14	
Approvisionnements et Combustib <sup>le</sup>	300.121 25	
Frais de Tp <sup>ort</sup> des cannes U. Simon	257 387.80	4.988.598.55
Remb <sup>t</sup> de frais par l'U Simon et l'habit. Acajou	<u>880.602.52</u>	4.107.996.03
		13.437.228.42
		93.652.28
Balance.....		<u>13.530 880.70</u>



# COMPTE DE RHUMMERIE

## RECETTES

La rhummerie a reçu de la fabrication

<u>1.212.618 l</u>	de mélasse qui ont produit :		
	961.603 l de rhum se détaillant comme suit :		
427.448 l	vendus pour l'exportation nu.....	1.669.792 00	
120.000 l	de la 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> tranche (réservées)..	240.000.00	
<u>547.448 l</u>		<u>1.909.792.00</u>	
51.018 l	vendus à la Consommation locale.	123.143.49	
363.137 l	vendus hors contingent.....	562.059.50	
<u>961.603 l</u>		<u>2.594.994.69</u>	
	Droits de ponction de la 10 <sup>e</sup> tranche 38 et la 1 <sup>ère</sup> tranche 39....	48.627.20	2.643.621 89
			<u>2.643.621 89</u>

## DÉPENSES

Main d'œuvre et appointements .....	135.112.16		
Approvisionnements .....	98.061.63		
Combustible.....	179.869.97		
Licence et acquits.....	10.244 72		
Livraison.....	2.432.40		
Assurance.....	2.686.20		
Patente.....	1.917.60		
Confection de fûts.....	19.115.76	449.380.44	
Balance.....		<u>2.194.241 45</u>	
			<u>2.643.621.89</u>

## Détail du Compte de Pertes & Profits

### CRÉDIT

Recouvrements d'avaries sur sucres 1938 ....	20.390.70		
Vente de vieux métaux.....	21.000.00		
Plus value sur denrées 1938.....	70 311.86	111.702.56	
Balance du compte «Fabrication».....		93.652.28	
»       »       «Rhummerie».....		2.194.241.45	
			<u>2.399.596 29</u>

### DÉBIT

Intérêts statutaires de 3 % réglés au 30 Juin sous le coupon N° 4.....	36.000.00		
Cotisation à l'Association syndicale.....	1.547.75		
Impositions foncières.....	21.530.87		
Impôts sur bénéfices industriels.....	20.112.91		
Cotisation au syndicat.....	44.674.06		
Intérêts.....	191.479.31		
Créances irrécouvrables.....	11.301.44	326.646.34	
Balance.....		<u>2 072.949 95</u>	
			<u>2.399.596 29</u>

# ACTIF                      BILAN                      DE L'USINE DU FRANÇOIS

Usine et ses annexes.....		1 332.810.56
Actions de l'Usine du François.....		25 262.90
Rhum 1939 à réaliser.....	240.000.00	
Mélasses à réaliser.....	130.000.00	370.000.00
Caisse.....		110.390.88
Approvisionnements en magasin.....	1.434.884.41	
"    "    en cours de réception....	7.736.05	
Combustible restant.....	85.058.97	1.527.679.43
Equipement électrique.....	300.825.00	
Clarificateur Dorr.....	497.163.50	
Foudres à rhum.....	222.465.95	
Chaudière Babcock & Wilcox, à valoir.....	350.000.00	1.370.454.45
Acomptes sur l'Impôt sur le Revenu.....		33.195.82
<b>Débiteurs divers:</b>		
de l'Extérieur.....	103.154.55	
de la Colonie.....	2.174.624.16	2.277.778.71
		<u>7.047.572.75</u>



ARRÊTÉ AU 30 NOVEMBRE 1939

PASSIF

---

Capital.....	1.200.000.00	
Capital supplémentaire.....	132.810.56	1.332.810.56
Fonds de réserve.....	452.262.70	
Fonds de roulement.....	552.421.84	1.004.384.54
Coupons de dividendes et d'intérêts exigibles..		33.360.00
Cannes à régulariser.....	11.314.36	
Solde règlement des cannes 1938. ....	6.300.93	17.612.29
Bénéfices sur opération avec l'Usine du Simon.	258.830.65	
"    "    "    "    Hlion Acajou..	12.275.00	271.105.65
Revenus de nos actions.....		18.630.00
Wagons sans bons.....		1.368.80
<b>Créanciers divers :</b>		
de l'Extérieur .. .. .	697.492.75	
de la Colonie.....	1.598.158.21	2.295.350.96
Profits & Pertes.....		2.072.949.95
		<u>7.047.572.75</u>



## RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

---

Messieurs,

Conformément à la Loi et au mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen de la situation de votre Société ainsi que du bilan et des comptes de l'Exercice clos au 30 Novembre dernier.

Les livres et toutes les pièces comptables ont été mis à notre disposition; nous avons pu reconnaître la parfaite régularité des écritures et l'exactitude des évaluations.

Nous estimons donc que vous pouvez donner votre approbation au bilan et aux conclusions du rapport de l'administrateur.

Par ailleurs, nous n'avons relevé aucune des opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et pour lesquelles, un rapport spécial est imposé par le décret du 8 Août 1935.

François, le 13 Novembre 1940

Les Membres du Comité de Surveillance,

Georges des GROTTES, Jh. de la HOUSSAYE, <sup>Georges H. Despointes</sup>~~André SIMONNET~~,  
Th. de REYNAL de St-MICHEL, Georges RIMBAUD.







